

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences :

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Le 21 mars 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE244530001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat no 1 : 3 715 768,66 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 3 674 999,56 \$ taxes incluses) et AtkinsRéalisis Canada inc. (contrat no 3 : 3 001 905,27 \$ taxes incluses). Dépenses totales : 10 392 673,49 \$ taxes incluses pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux (2) éventualités. Appel d'offres public no 23-20255 - quatre (4) soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE244530001

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat no 1 : 3 715 768,66 \$ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no 2 : 3 674 999,56 \$ taxes incluses) et AtkinsRéalis Canada inc. (contrat no 3 : 3 001 905,27 \$ taxes incluses). Dépenses totales : 10 392 673,49 \$ taxes incluses pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux (2) éventualités. Appel d'offres public no 23-20255 - quatre (4) soumissionnaires.

À sa séance du 28 février 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 3

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Lots 1,2 et 3

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour un contrat récurrent.*

Le 6 mars 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Division soutien technique infrastructures CESM, de la Direction de la gestion des matières résiduelles, du Service de l'environnement ont expliqué que les services centraux et les arrondissements requièrent les services professionnels de firmes spécialisées pour effectuer des études de caractérisation environnementale, ainsi que des études géotechniques et de

conception de chaussées. Deux des trois ententes-cadres conclues en 2022 étant complètement épuisées, un appel d'offres a été publié du 13 novembre au 19 décembre 2023 afin d'en conclure de nouvelles. Les invitées ont d'ailleurs précisé que la stratégie de sollicitation du marché avait été revue, de concert avec le Service de l'approvisionnement, afin de retirer les services de surveillance environnementale et d'ouvrir ainsi le marché. De plus, un avis a été envoyé par courriel aux fournisseurs potentiels avant la publication de l'appel d'offres. La démarche a permis de susciter l'intérêt de 12 preneurs du cahier des charges, dont quatre ont déposé une soumission. Les raisons de désistements obtenus stipulent des engagements préalables ainsi qu'une incapacité à répondre aux mandats.

Avant de présenter les résultats de l'appel d'offres, les responsables ont précisé que les estimations ont été préparées selon les quantités prévisionnelles. Les besoins ont notamment été évalués sur la base d'un sondage envoyé aux arrondissements et aux services pour connaître le nombre et le type de mandats prévus. L'analyse des soumissions, révèle que l'adjudicataire pour le lot 1 est Groupe ABS inc., dont le prix présente un écart de (-6,7 %) avec l'estimation et de 14,1 % avec la firme ayant obtenu la deuxième meilleure note. Pour le lot 2, Solmatech inc. a présenté un prix dont l'écart est de 5,6 % avec l'estimation et de 14,3 % avec la firme ayant obtenu la deuxième meilleure note. Enfin, AtkinsRéalis Canada inc. A obtenu le lot 3, avec un écart de 20,8 % avec l'estimation et de 9 % avec le deuxième soumissionnaire. D'après les représentantes, les écarts seraient attribuables à la saturation du marché. Les mêmes firmes ont été fréquemment sollicitées par la Ville depuis 2022 pour des services professionnels de même nature. À cela s'ajoutent une pénurie de main-d'œuvre et une augmentation des besoins liée aux modifications réglementaires sur la traçabilité des sols.

Pour conclure, les responsables ont recommandé de poursuivre le processus d'octroi avec les trois adjudicataires puisque les précédentes ententes-cadres sont épuisées, qu'un retour en appel d'offres aurait un impact sur l'échéancier de réalisation de plusieurs projets et que la Ville doit se conformer à la réglementation entourant la gestion des sols contaminés.

À l'issue de la présentation, les commissaires ont demandé des clarifications sur la consommation des ententes-cadres. Connaissez-vous d'autres raisons, à l'exception de la nouvelle réglementation, qui peuvent expliquer l'utilisation si rapide des enveloppes budgétaires des dernières ententes-cadres? Est-ce que les ententes actuelles prennent en compte ces facteurs? Ces nouvelles ententes seront-elles suffisantes pour 36 mois? Les invitées ont précisé que, selon l'analyse de la consommation des ententes passées, plusieurs mandats dans la dernière année comportaient des dépenses plus importantes que la moyenne antérieure, car les projets étaient plus majeurs ou complexes. Également, dans les contrats précédents, l'un des enjeux était le faible nombre de soumissionnaires et la Ville n'arrivait pas à combler tous les lots, ce qui a eu pour conséquence que les ententes se sont épuisées plus rapidement. Dans le cadre du présent appel d'offres, la stratégie a été revue et les services de surveillance environnementale ont été retirés pour faire l'objet d'un autre contrat afin de favoriser une plus grande concurrence. Ce qui semble avoir porté ses fruits, selon les responsables. Enfin, les besoins actuels, notamment ceux liés aux modifications réglementaires, ont été pris en compte dans les récentes ententes.

D'autre part, la Commission a fait remarquer que les copies dans le sommaire décisionnel des autorisations délivrées par l'AMP n'étaient pas signées pour les firmes Solmatech inc. et AtkinsRéalis Canada inc. À la suite de la présentation, le Service a fait parvenir une copie signée des attestations pour les deux firmes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Division soutien technique infrastructures CESM, de la Direction de la gestion des matières résiduelles, du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lot 3

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Lots 1,2 et 3

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes :*
 - *les adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrats consécutifs pour un contrat récurrent;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE244530001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.